

MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 9 Mai 2017

Etaient présents : Mmes BOUTET Christine, METEAU Delphine, PEPIN Christelle, RAVARD Alexandra, ROLLAND Christiane, MM AUDOUIT Claude (Pouvoir de Mr MESSÉ Alain), GABORIAU Sébastien, HENRIET Pierre, LELAURE Nicolas, MOINARD David, PAIRAUD Guillaume, THEBAULT André, VALADE David et Christian HENRIET, Maire.

Etait excusé : Mr MESSÉ Alain (Pouvoir à Mr AUDOUIT Claude)

Secrétaire : Mme RAVARD Alexandra

Votants : 15 dont 1 pouvoir

Projet parc éolien : présentation du projet par la Société JP Energie Environnement

La société JP Energie Environnement a présenté le projet de parc éolien sur la commune. Plusieurs sites ont été choisis pour l'étude (dossier consultable en mairie). Le Conseil après vote à bulletin secret (10 voix pour – 5 voix contre) décide d'émettre un avis favorable pour les études de faisabilité en vue d'une éventuelle implantation d'un parc éolien sur la commune.

Zones humides

La décision est reportée à un conseil ultérieur, en attente de rencontrer les maires des communes souhaitant réaliser le groupement de commande courant mai – juin et de désigner un coordinateur. Il serait possible par ce biais de bénéficier de 80 % de subvention sur ce dossier obligatoire.

Tarifs piscine été 2017 et choix du prestataire pour le transport

Le Conseil municipal renouvelle l'organisation des séances de piscine cet été et reconduit la participation des familles au tarif de 17,00€ les 5 séances par enfant et 34,00€ les 10 séances par enfant (unanimité).

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité les transports Sovetours de Fontenay Le Comte pour le transport des enfants à la piscine Océanide de Fontenay Le Comte.

Convention de mise à disposition à titre gratuit

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de signer avec l'exploitant agricole pour 3 ans une convention à titre gratuit pour le prêt de 800 m² à l'entrée de la parcelle F 430 afin de garantir le stationnement des véhicules suite à diverses manifestations ayant lieu à l'aire de loisirs.

Demande de subvention « La Fontenaisienne Gymnastique »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas attribuer de subvention à l'Association La Fontenaisienne Gymnastique, cette association ayant transmis sa demande hors délai.

Indemnités de fonction des élus : revalorisation des montants

Le Conseil Municipal accepte la revalorisation de l'indice brut terminal suite à la circulaire ministérielle du 15 mars 2017 (9 voix pour – 6 abstentions).

Recrutement d'un emploi saisonnier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, accepte la création du poste d'agent technique saisonnier pour une période de 3 mois à compter du 1^{er} juin avec une période d'essai de 15 jours (7 voix pour – 6 voix contre et 2 abstentions).

Sécurisation du regroupement scolaire

Mr le Maire rappelle qu'il est désormais obligatoire d'équiper le portail de l'école d'un système d'ouverture automatique pour des raisons de sécurité.

Mr le Maire présente les différents devis, le Conseil après en avoir délibéré retient les devis de GM MARTINEAU de VIX pour un montant de 3 915 € 81 et de SARL VTM de FONTENAY LE COMTE pour

476 € 25 HT et sollicite une demande de subvention.

Restauration toiture église St Pierre : choix maître d'oeuvre

Mr le Maire informe qu'il a sollicité 3 devis auprès d'architectes, seule une proposition nous a été transmise, cette mission étant bien spécifique. Le conseil retient le cabinet AZ architectes de Fontenay Le Comte (12 voix pour – 3 abstentions).

Préau regroupement scolaire : Choix entreprise

L'équipe enseignante souhaite que le préau soit fermé, plusieurs devis ont été établis. Le Conseil Municipal retient l'entreprise VTM (14 voix pour – 1 abstention) pour un montant de 5 171 € 00 HT.

Extension salle des fêtes :

Le Conseil retient à l'unanimité la SOCOTEC pour la mission SPS pour un montant de 1 300 € HT et en tant que bureau de contrôle pour un montant de 2 680 € HT.

Le Conseil entérine la proposition de la commission bâtiments concernant l'étude géotechnique soit Géotechnique Ouest pour un montant de 1 480 € HT.

QUESTIONS ET INFORMATIONS

Mr Le Maire informe que la Légion d'honneur va être remise à un administré le 3 juin prochain.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 1^{er} juin 2017 à 19 h 15.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 15 mai 2017 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A St Pierre Le Vieux, le 11 mai 2017

Le Maire,
Christian HENRIET

